

N°2023/02

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 03/04/23

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Pour la présentation du compte administratif 2022, Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur FINKE, adjoint aux finances.

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Monsieur Bernard FINKE, Président de séance, présente le compte administratif 2022 du budget communal :

Monsieur le Président précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Comptable Public d'Auxi le Château.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif 2022 de la commune ainsi établi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		309 085,63 €	444 174,60 €	
Réalisations de l'exercice	2 159 222,38 €	2 486 465,79 €	441 972,20 €	424 606,08 €
Totaux	2 159 222,38 €	2 795 551,42 €	886 146,80 €	424 606,08 €
Résultats de clôture 2021		636 329,04 €	461 540,72 €	
Besoin de financement			461 540,72 €	
Excédent de financement				
Restes à réaliser Dépenses			0,00 €	
Restes à réaliser Recettes			137 784,03 €	
Besoin total de financement			323 756,69 €	
Excédent total de financement				

Monsieur le Président soumet au vote ce compte administratif 2022.

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2022,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par la comptable publique de la commune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, **à l'unanimité**, (0 contre, 1 abstention, 19 pour) :

- **ADOpte** le compte administratif 2022 de la commune.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
 AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023

Le Maire



Henri DEJONGHE